

Metz, le ___/___/_____

Monsieur le Député,

Dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2020 et de l'application du comité d'action publique 2022 (CAP 2022), la Douane devrait être amputée de ses missions fiscales (11 taxes recouvrées sur 14) et du recouvrement d'ici à fin 2024. La mise en œuvre de ces transferts et le calendrier de ceux-ci figurent d'ores et déjà dans le projet de loi de finances 2020.

Parmi ces mesures, le transfert de la gestion de la TSVR (Taxe Spéciale sur les Véhicules Routiers) à la DGFIP prévu pour 2021 impacte directement deux services douaniers basés à METZ :

- le Sndfr (Service National Douanier de la Fiscalité Routière), actuel gestionnaire de la TSVR, service national créé suite à l'abandon de la Taxe Poids Lourds. Ce service gère la TSVR depuis 2015 et regroupe 111 agents;
- la RI (Recette Interrégionale) effectuant la perception et le recouvrement des taxes douanières parmi lesquelles la TSVR regroupant 66 agents.

Pour rappel, Nicolas Sarkozy, alors président de la République, a décidé d'implanter à Metz deux services publics à compétence nationale pour compenser partiellement le départ de milliers de postes à la Défense nationale (5000 militaires sur METZ) et la suppression en Douane du CISD (Centre Interrégional de Saisie de Données) . C'est ainsi qu'a été créé, en 2013, le STPL (Service de la Taxe Poids Lourds) qui devait gérer l'Ecotaxe. L'Ecotaxe née d'une directive européenne devait rapporter 1,2 Milliard d'euros dès la première année avec un effectif de 130 agents, tous motivés pour participer à la création d'un nouveau service douanier à fort enjeu national. Le STPL devait être pérenne, le contrat signé le 20 octobre 2011 avec le prestataire de service, la société Ecomouv, étant fixé pour une durée de 13 ans et 3 mois. Ce service n'a hélas pas connu une vie bien longue puisqu'il a été supprimé en octobre 2014. Ainsi, le Sndfr a vu le jour suite à l'abandon de la Taxe Poids Lourds, et bon nombre d'agents en place actuellement au Sndfr et à la RI de Metz sont issus de l'abandon du STPL.

Ces agents ont vécu entre 2013 et 2015 des moments très difficiles durant lesquels leur situation professionnelle a été mise à mal à maintes reprises. Malgré cela, les agents ont toujours fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande adaptabilité aux nouvelles activités.

Après la fermeture du CISD de Metz, l'abandon de la TPL, les agents vivent pour la troisième fois en six ans une restructuration importante de leur service.

Aujourd'hui, compte tenu des annonces faites par le Ministre de l'Action et des Comptes publics et le transfert de taxes et du recouvrement se faisant sans transfert d'emploi, ce sont 177 agents, au niveau local, qui vont se retrouver très rapidement sans emploi et à l'échelle nationale près de 400 emplois dans les 12 Recettes Interrégionales.

En tant que député, vous allez très prochainement voter la Loi de Finances 2020 et, par la même, engager l'avenir des deux services douaniers de Metz, le Sndfr et la RI de Metz. C'est la raison pour laquelle nous tenions absolument à vous informer et à vous sensibiliser dès à présent sur l'enjeu des mesures qui seront adoptées et leurs conséquences à court terme sur nos emplois de fonctionnaires sur Metz, tant au niveau des suppressions de postes à venir que des réelles difficultés de reclassement prévisibles sur Metz.

A l'heure de la transformation des administrations centrales et de la réforme de l'organisation territoriale de l'État annoncées par le 1^{er} Ministre dans les circulaires publiées respectivement les 5 et 12 juin 2019, Metz et ses fonctionnaires douaniers seront-ils à nouveau les grands perdants ?

Nous souhaitons que vous interveniez lors des discussions du projet de loi pour faire part de notre grande inquiétude sur notre avenir professionnel face à cette nouvelle réorganisation et rappeler l'engagement de l'État pour garantir la pérennité de nos deux services douaniers à Metz.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre dossier et nous vous adressons, Monsieur le député, nos salutations respectueuses.



Ludovic MENDES
Député de Moselle

**Agent des douanes
SNDFR
11 Rue des Messageries
CS 20832 57013 METZ CEDEX 1**

Metz, le 27 septembre 2019

Par une récente correspondance reçue de la part de nombre de vos collègues la semaine dernière, vous avez souhaité m'interpeller sur le transfert de gestion de la Taxe Spéciale sur les Véhicules Routiers à la DGFIP prévue dans le cadre du projet de loi finances 2020.

Conscient que ce projet de restructuration puisse inquiéter l'ensemble des agents actuellement affectés sur les missions de gestion de la TSVR, j'ai souhaité interpellé Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, par le biais d'une question écrite qui sera publiée dans les prochains jours au Journal Officiel. À travers cette question, je sollicite M. le Ministre sur les garanties qui peuvent vous être apportées concernant la pérennité de votre emploi à Metz. Vous trouverez ci-après le texte de la question, dont je ne manquerai pas de vous faire parvenir la réponse dès sa réception.

Restant à votre disposition et à votre écoute à ce sujet, je vous prie de croire, [REDACTED], en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Ludovic MENDES
Député de Moselle

Question écrite adressée à M. Gérard DARMANIN le 25 septembre 2019

M. Ludovic Mendes attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur le projet de transfert de la gestion de la TSVR à la DGFIP prévue dans le cadre du PLF 2020. Interpellé par les agents de la recette régionale de Metz, M. Ludovic MENDES rappelle que la gestion de la TSVR est à ce jour assurée par deux services douaniers, la SNDFR et la RI pour un total de 400 agents dont 177 sont basés à Metz. À titre complémentaire, il rappelle que l'implantation du service national de la fiscalité routière, est une conséquence directe de l'accompagnement des restructurations militaires, puis de l'abandon du projet de taxe sur les poids lourds, dont la centralisation devait être opérée depuis cette ville. Par conséquent, M. Ludovic MENDES, souhaite interroger M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les garanties qui peuvent être apportées à ces fonctionnaires concernant la pérennité de leur emploi à Metz.